

Department of External Affairs



Ministère des Affaires extérieures

Canada

MONTRÉAL, Québec
Le 17 décembre 1990

No. JLA-1100

Monsieur,

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre de ce jour adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, qui se lirait comme suit en français: (Voir la Note du Programme des Nations Unies pour l'environnement du 17 décembre 1990)

J'ai l'honneur de vous confirmer que ces dispositions sont acceptables au Gouvernement du Canada. En conséquence, votre lettre ainsi que la présente réponse dont les versions française et anglaise font également foi, constituent entre le Gouvernement du Canada et l'Organisation des Nations Unies, un accord qui prend effet le 17 décembre 1990.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur exécutif, l'expression de mes sentiments distingués.

L'Honorable Robert R. de Cotret, C.P., Député
Ministre de l'environnement
POUR LE GOUVERNEMENT DU CANADA

M. Mostafa K. Tolba
Directeur exécutif
Programme sur l'environnement
Organisation des Nations Unies
Montréal, Québec